



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Financement

Question écrite n° 50738

Texte de la question

M Guy Malandain attire l'attention de Mme le ministre du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle sur la situation du centre d'enseignement zootechnique (CEZ) de Rambouillet. Ce centre forme chaque année 700 à 800 étudiants et stagiaires à des techniques avancées dans le domaine de l'agriculture. Or, la direction départementale de l'agriculture et de la forêt a informé le directeur du CEZ, le 5 septembre dernier, que le ministère du travail envisageait de supprimer les crédits du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale (FFPPS). Les suppressions de ces crédits affectés aux dépenses de fonctionnement du programme national de formation professionnelle et à la dotation pour la rémunération des stagiaires, met directement en cause l'existence du CEZ de Rambouillet en menaçant ses 800 stagiaires et ses 100 emplois. En conséquence, il lui demande si elle envisage de reconsidérer la décision prise le 5 septembre dernier.

Texte de la réponse

Reponse. - Comme le souligne l'honorable parlementaire, certains organismes de formation et des stagiaires se sont inquiétés de la suppression des crédits du Fonds de la formation professionnelle et de la promotion sociale affectés aux dépenses de fonctionnement du programme des ministères et de la réduction correspondante de la dotation retenue pour la rémunération des stagiaires. Cette décision, prise à l'occasion de la préparation du projet de loi de finances pour 1992, a eu un effet immédiat dès le dernier trimestre 1991, car la programmation habituelle du dispositif conventionnel de la formation professionnelle et des décisions relatives à la rémunération des stagiaires comporte des incidences financières sur le budget de l'exercice suivant. Conscient des difficultés d'application de cette décision, notamment à cause des délais très courts ne permettant pas les adaptations nécessaires, le Gouvernement a rapidement mis en œuvre une concertation interministérielle avec pour objectif de rechercher des solutions aux problèmes exprimés par les centres de formation et les stagiaires. C'est ainsi que des mesures d'ordre budgétaire ont pu être prises permettant à l'ensemble des ministères ayant un programme de formation professionnelle d'assurer le financement des stages pluriannuels et de ceux qui s'engagent au plus tard au courant du dernier trimestre 1991, la rémunération des stagiaires étant maintenue. Avant la fin de l'année, le programme des stages devant commencer en 1992 sera arrêté dans un souci de maintenir les informations répondant à des besoins prioritaires.

Données clés

Auteur : [M. Malandain Guy](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50738

Rubrique : Formation professionnelle

Ministère interrogé : travail, emploi et formation professionnelle

Ministère attributaire : travail, emploi et formation professionnelle

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4901